

LOCATIONS EN CAMPING

BASSE SAISON et ETE 2025

Possibilité de louer un logement en camping à la nuit ou à la semaine

Les campings sont à visualiser sur les sites des prestataires. **Il n'y aura pas de catalogues.**



HOMAIR: <https://www.homair.com> **TOHAPI:** <https://www.tohapi.fr>

Tohapi
le camping tout simplement

HUTTOPIA: <https://europe.huttopia.com>



Subvention du CIE :

Pour les salariés en CDI ou CDD.

***Pour un court séjour (2 à 6 nuits) : le CIE prend en charge 40€ sur le montant du séjour, une fois par salarié et par an.**

***Pour les réservations à la semaine à partir de 400€ en basse saison : le CIE prend en charge 100€ sur le montant du séjour, une fois par salarié et par an.**

***Pour les réservations à la semaine à partir de 400€ en été (du 28/06 au 30/08/2025) : le CIE prend en charge 150€ sur le montant du séjour, une fois par salarié et par an.**

Procédure de réservation :

Chez Huttopia :

- Faire votre demande auprès du CSE de votre site ou sur l'adresse cie-arrivenutriciab85@orange.fr.
Merci de bien préciser le nombre de logements souhaités et le nombre de chambres.
- Le CIE vous donnera les dispo et tarifs et vous n'aurez plus qu'à valider votre choix.



CHEZ HOMAIR/TOHAPI

- Connectez-vous sur le lien suivant : **salaries.homair.com** et cliquez sur l'icône **espace client** - Indiquez votre code partenaire : **BTSARRIVE85HV1**
- Vous avez donc accès aux campings et vous pouvez connaître les dispo et tarifs CSE.
- **Faites vous-même votre choix et mettez une option** sur le camping et Mobil home choisi.
- C'est le CIE qui validera votre option et qui recevra votre bon d'échange. Le CIE vous facturera le montant au prix subventionné.

Aucune modification ne sera acceptée après validation. Les réservations sont définitives.

Il faudra payer soit la totalité ou 20% d'acompte et le solde 1 mois avant le séjour.

